

Ces propositions ont été coproduites lors de deux Matinales les 13 juin et 25 septembre 2013 avec les parties prenantes suivantes :

- Emmanuel ACCHIARDI**, Directeur-adjoint de la direction ville et territoire durable de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie — ADEME
- Alain AMEDRO** Vice-président du Conseil Régional d'Ile-de-France délégué à l'aménagement du territoire
- Catherine BARBÉ** Directrice des partenariats stratégiques de la Société du Grand Paris — SGP
- Lionel BEUGAD** Adjoint au chef du bureau de l'urbanisme et du logement à la Direction générale des collectivités locales
- Vanik BERBERIAN** Président de l'Association des Maires Ruraux de France - AMRF
- Frédéric BONNET** Architecte-urbaniste de l'agence OBRAS, Président du corps des Architectes-Conseils de l'État
- Yves BRIEN** Directeur de la Fédération nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement — FNCAUE
- Roxane BURNEL** Responsable du programme Refuges chez LPO France
- Pascal CLEMENT** Trésorier de l'association DEVENIR
- Christian DEVILLERS** Architecte – Agence Devillers
- François DUBOIS** Directeur du Service de l'Aménagement de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France — DRIEA
- Jacques FRADIN** Président de l'association DEVENIR
- Eric GALMOT** Directeur adjoint du Service de l'Aménagement de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France — DRIEA
- Charline LABUSET** Chargée de projet démocratie et gouvernance de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
- Eric LENOIR** Directeur général adjoint de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances — ACSE
- Jean-Pierre MARIELLE** Vice-président de Ville & Aménagement Durable - VAD
- Hedwige de PENFENTENYO** Représentante de l'Observatoire Territoria
- Hélène PESKINE** Conseillère au Cabinet du Président de l'Assemblée nationale en charge du développement durable — Assemblée nationale
- Alain PHILIP** Adjoint au Maire de Nice en charge de l'urbanisme
- Michel POLGE** Directeur du pôle « Lutte contre l'habitat indigne » de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement social
- Dominique RIQUIER-SAUVAGE** Membre du Conseil Économique, Social et Environnemental, membre de la section de l'aménagement durable des territoires - CESE
- Joseph SALAMON** Administrateur de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU
- Jean-Pierre SCHAEFER** Ingénieur économiste de la CDC, chargé de mission au Conseil National des Villes sur les questions du logement et du renouvellement urbain - CNV
- Philippe SCHMIT** Responsable des actions en région, Chargé des questions d'aménagement et d'urbanisme de l'Assemblée des Communautés de France — AdCF
- Daniel SCHOEN** Membre du bureau de l'association Ville et Aménagement durable — VAD
- Cédric SZABO** Directeur général de l'Association des Maires Ruraux de France – AMRF
- Valérie WEBER-HADDAD** Chargée de mission au sein de l'équipe Dynamique des territoires de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale — DATAR



Les Matinales des architectes

Propositions pour la construction de l'égalité des territoires

A quelle échelle et par quelle articulation des territoires construire les projets d'urbanisme ?
Comment faire participer la population aux réflexions sur l'aménagement et les projets d'urbanisme ?
Quelle ingénierie mettre en place pour accompagner les élus dans ces démarches ?
C'est tout l'enjeu de la construction de l'égalité ou équité des territoires qui a fait l'objet des débats des Matinales des 13 juin et 25 septembre 2013, débouchant sur les propositions suivantes :

Partager un projet de territoire et coproduire des documents d'urbanisme à l'échelle intercommunale tout en respectant la diversité des territoires et l'expression de leurs spécificités

Le PLUI constitue pour l' élu, une bonne manière de faire valoir et réaliser ses projets ; il permet que les communes soient complémentaires et non concurrentes. Il faut dès lors :

- Favoriser l'échelle intercommunale (échelle de l'agglomération ou du bassin de vie) pour l'urbanisme opérationnel
 - Rassembler tous les acteurs (décisionnaires des différentes échelles) autour d'un objectif commun de territoire pour construire et exprimer un regard partagé et des projets sur la durée ;
 - Organiser une complémentarité des communes dans une logique de co-construction et de co-responsabilité. Dans ce cadre, inciter à la mutualisation pour par exemple, les droits à l'extension d'urbanisation, la fourniture de services, d'équipements, de transports, le partage des richesses et de l'emploi.
- Mettre en œuvre le principe de subsidiarité : rester proche du territoire, assurer une certaine souplesse permettant de faire valoir les spécificités de chaque commune au sein d'une intercommunalité et s'adapter à la réalité locale
 - Prendre acte de la diversité des territoires au sein d'une même intercommunalité : éviter une simplification du territoire qui serait contre-productive, respecter les propriétés et caractéristiques existantes ;
 - Favoriser la compréhension et l'application positive de la notion d'intégration dans l'ordre intercommunal : respecter la défense de la spécificité des territoires dans le travail collectif ;
 - Développer les expérimentations dans ce domaine.

Mieux associer élus et citoyens dans la réflexion sur le projet par la formation, la concertation, les actions pédagogiques

- Constituer des comités d'experts (architectes, urbanistes, paysagistes) qui, le plus en amont possible d'un projet, peuvent accompagner les élus pour identifier et hiérarchiser les enjeux du territoire et définir les orientations à long terme pour son aménagement ;
- Valoriser la participation des élus et l'expertise d'usage des citoyens à toutes les étapes du projet ;
- Dans la mesure où il n'y a pas d'échelle pertinente unique, choisir l'échelle de concertation la mieux adaptée au projet concerné, à sa situation ou à la collectivité locale la plus à même de développer un projet.

Réintégrer et partager une ingénierie de qualité au sein du territoire

Le désengagement de l'État, la nécessité d'une expertise locale au service des projets d'aménagement des petites communes, plaident en faveur de la mise en place de services d'ingénierie adaptés.

- Améliorer l'accès à la qualité architecturale par une meilleure équité
 - Assurer progressivement la présence d'un architecte conseil auprès de chaque intercommunalité pour faciliter la réflexion sur l'aménagement et la concertation ;
 - Mieux intégrer les architectes comme appui aux élus dans la réflexion sur l'aménagement, à toutes les étapes du projet et l'élaboration des documents d'urbanisme ;
 - Assurer la reconnaissance du statut et du titre d'architecte, pour les architectes exerçant dans la fonction publique territoriale ;
 - Valoriser l'ingénierie dans les territoires ruraux pour assurer le maintien d'une ingénierie locale de qualité ;
- Organiser, au niveau départemental, des structures mutualisées de conseil indépendantes, auxquelles participeront les divers acteurs de l'architecture et de l'urbanisme et notamment, les représentants des Conseils régionaux de l'Ordre des architectes, des CAUE, des Maisons de l'architecture, ainsi que les représentants d'organismes d'autres professions (géomètres, urbanistes) pour aider à la réalisation de diagnostics, la programmation de projets, l'organisation de concertations, la mise en œuvre de démarches de sensibilisation de la population (expositions, ateliers). ■